

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du lundi 29 juin 2026

N° VA_DEL2026_152

Objet : Bilan accessibilité universelle 2025

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Françoise MARTIN, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Nathalie FAUQUET, ayant donné pouvoir à Jean PERLEIN, Violette SALANON, ayant donné pouvoir à Say SISOUVANNALATH, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Nelly BOYAVAL, ayant donné pouvoir à Christine JANICKI, Pierre CRESPI, ayant donné pouvoir à Lionel BAPTISTE, Christian VANDEVELDE, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Didier MARQUES, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Stéphanie LEBLANC, ayant donné pouvoir à François MERESSE, Alexandre FAUQUETTE, ayant donné pouvoir à Yohan TISON, Innocent ZONGO, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Jeanne MINGANT, ayant donné pouvoir à Pauline SEGARD.

En application de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Ville de Villeneuve d'Ascq dispose d'une Commission communale pour l'accessibilité.

Cette délibération répond à l'obligation contenue dans l'article L 2143-3 du Code général des collectivités territoriales. Cette obligation s'impose aux collectivités de plus de 5 000 habitants.

La Commission communale pour l'accessibilité, (CCA) a pour objectif de favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap et en perte momentanée ou définitive d'autonomie et de garantir à tous les citoyens une qualité du service public dans tous les domaines et à tous les âges de la vie.

La CCA produit un rapport annuel de l'accessibilité avec la présentation des actions menées pour améliorer la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Le livret « bilan 2025 accessibilité universelle », proposé en annexe, rassemble comme chaque année, les données chiffrées relatives à l'accessibilité. Cela permet à la Ville d'inscrire cette démarche transversale et inclusive dans un processus d'évaluation des politiques publiques, tout en faisant du handicap un moteur de la poursuite et du développement d'actions innovantes au service de tous.

Conformément à l'article L 2143-3 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport sera transmis au Préfet du Nord, au Président du Conseil

départemental, au Président du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Après avis de la Commission Plénière du mardi 16 juin 2026, après avis de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées du mercredi 17 juin 2026,

Il est proposé aux membres du conseil de prendre acte de la présentation du bilan accessibilité universelle 2025.

Politique publique (domaine-action-activité) : 01.5.1 Vie des personnes handicapées

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Garance GUILLERET-GIVERS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvain ESTAGER

Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 2 juillet 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20260629-225720A-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 2 juillet 2026



Accessibilité universelle

Bilan 2025

Conseil municipal du 25 juin 2026



SOMMAIRE

Édito	p 03
Citoyenneté	p 06
Sensibilisation aux handicaps	p 11
Petite enfance.....	p 13
Éducation, scolarité	p 14
Loisirs, sports	p 19
Culture	p 31
Habitat et ERP inclusifs	p 39
Voirie et mobilité.....	p 48
Moyens généraux	p 51
Partenariats	p 57
Emploi	p 59

Bilan annuel d'une politique locale transversale et inclusive du handicap

Dans une ville inclusive où les différences sont reconnues, respectées et valorisées, Villeneuve d'Ascq affirme son ambition : construire un territoire pleinement accessible, qui dépasse le seul respect des obligations. Nous avons fait le choix d'aller plus loin en fondant nos actions sur les besoins réels des personnes en situation de handicap. Cette approche pragmatique nous permet de proposer des réponses concrètes, adaptées et utiles au quotidien, au bénéfice de toutes et tous. L'accessibilité universelle s'inscrit ainsi dans une démarche continue, qui exige engagement, innovation et écoute. Conformément aux dispositions de la loi du 11 février 2005, ce rapport présente les actions menées en 2025 pour améliorer la vie quotidienne des personnes en situation de handicap à Villeneuve d'Ascq.

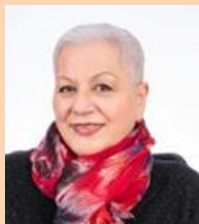
Il poursuit plusieurs objectifs :

Document de travail : il formalise l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'accessibilité universelle, visant à garantir à chacun l'exercice effectif de ses droits fondamentaux en tant que citoyen à part entière ;

Document de pilotage : il identifie les acteurs du territoire, leurs rôles, les partenariats et les dynamiques engagés ;

Document de communication : il informe les habitants, valorise les actions réalisées, favorise la concertation et ouvre un espace d'expression pour signaler les difficultés et faire émerger de nouveaux besoins.

Nous portons cette ambition de conforter et d'amplifier notre mobilisation pour une ville inclusive.



Lahanissa MADI

Adjointe au Maire de Villeneuve d'Ascq,
déléguee en charge des politiques du handicap pour une ville
inclusive, et de l'accessibilité universelle d'usage et durable



Sylvain ESTAGER

Maire de Villeneuve d'Ascq

Édito version Facile à lire



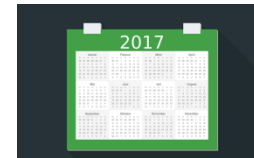
Bilan de l'année d'une politique pour le handicap.

Suivant la loi du 11 février 2005



Ce bilan, présente les choses
mises en place en 2025 à Villeneuve d'Ascq,
pour les personnes en situation de handicap.
Ce document explique comment par exemple :

- Faire ses courses,
- Utiliser les transports,
- Faire du sport....



On utilise ce bilan pour travailler

On regarde comment les choses évoluent dans la Ville





©Logo
européen du
Facile-à-Lire :
Inclusion
Europe.

Parler de l'accessibilité c'est :

Permettre aux personnes handicapées
de faire les mêmes choses
que tout le monde

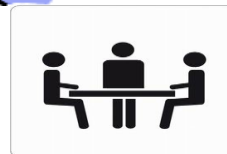
Faire connaître les différentes personnes
de la ville

Communiquer
Raconter
Signaler les difficultés ou les besoins
des citoyens

La Ville de Villeneuve d'Ascq, travaille
en équipe pour aider les habitants

Morgan VANDERBURQ, élève d' IMPro
Margot VERSTRAETEN, Conseillère en Economie Sociale et Familiale
Céline EVERAERT, éducatrice spécialisée

Plus d'informations sur : www.inclusion-europe.org



Nombre de bénéficiaires d'au moins une prestation délivrée par la MDPH

62 342
habitants
2022 (INSEE)



Sources :
MDPH 59 (Maison départementale des personnes handicapées)

EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ

VILLENEUVE D'ASCQ				
	Données MDPH 2015	Données MDPH 2020	Données MDPH 2023	Données MDPH 2026
Moins de 6 ans	73	76	80	68
6 -11 ans	226	301	299	390
12 – 19 ans	281	305	559	582
20 -24 ans	151	191	246	268
25 – 34 ans	483	521	493	572
35 – 44 ans	669	819	654	768
45 – 54 ans	990	1 182	1 052	1 214
55 – 59 ans	619	700	673	767
60 – 74 ans	773	1 036	1 324	1 409
75 ans et plus	345	454	586	647
Total	4 610 (7,36%)	5 585 (8,91%)	5 956 (9,51%)	6 685 (10,72 %)

Les personnes en situation de handicap et leur entourage peinent parfois à trouver une **écoute active** qui prenne en compte les **problèmes liés au quotidien**.

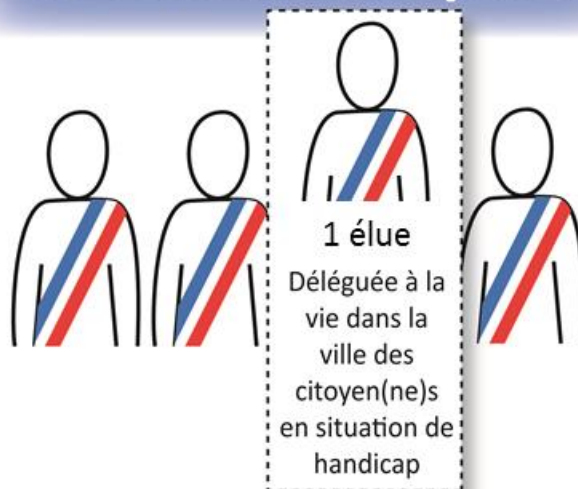
L'élue déléguée à l'accessibilité universelle et inclusive des personnes en situation de handicap est à leur disposition pour échanger, les accompagner et les aider à devenir ou rester autonomes.

Pour échanger : mails, appels téléphoniques et permanences.

Suivi :

Élue en charge du handicap
Service accessibilité universelle d'usage et durable

49 Élus Municipaux



*Permanences
mensuelles
physiques
téléphoniques
et mails*



En 2025 - 128 personnes

En 2024 - 165 personnes

En 2023 - 171 personnes

ont sollicité le service pour des problèmes liés à :

- stationnement
- Logement
- Scolarité
- Santé
- Transport
- Problèmes administratifs (MDPH)
- Projets associatifs
- Problèmes liés à l'emploi
- Partage avec des collectivités territoriales

CCA

Obligation pour les communes de plus de 5 000 habitants (Loi du 11 février 2005)

Objectif : évaluer et améliorer l'accessibilité pour tous.

EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ

Commission Communale pour l'Accessibilité

- 4 réunions plénières

-10 rencontres en format, groupes de travail

- Santé, scolarité, Les pictogrammes et la culture inclusive ou spécifique

Quelques sujets abordés :

- Point de vigilance au Lac Saint Jean, création d'une signalétique.
- Répartiteurs piétons et vocalisation des noms des rues
- Rénovation du parcours de sensibilisation
- Tutoriel outillage Leroy Merlin en LSF
- Action inspirante, salle de change sur le territoire Dunkerquois
- Police municipale, action de prévention
- Le journal de la Tribune en version audio
- Audiodescription sportive
- Accessibilité numérique...

La Tribune en audio

Ce format audio répond à une attente des personnes déficientes visuelles mais cela peut très largement être du confort pour tous

CITOYENNETÉE La tribune audio

En 2023, avec le soutien de l'association Canopée nous avons mensuellement proposé une version du journal municipal, la Tribune en format audio.

En 2025, après une consultation avec des phases de tests, associant des personnes concernées par la lecture audio, nous avons fait le choix d'un prestataire.

Une nouvelle version audio est disponible sur Spotify, écoutez désormais La Tribune, le magazine des Villeneuvoises et Villeneuvois.

<https://www.villeneuvedascq.fr/la-tribune-audio>

Page 3 du magazine, QR code « Écoutez la TRIBUNE »

Écoutez la
TRIBUNE



Suivi : Service communication
Service accessibilité universelle d'usage et durable

Article 78 - Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées : obligation de proposer un service d'accueil et téléphonique aux personnes malentendantes ou sourdes.

Suivi :
MEL
Service accueil et CCAS
Service accessibilité universelle d'usage et durable

Dispositif ACCEO financé par la MEL
La Ville de Villeneuve d'Ascq est l'une des premières Villes de la MEL qui utilise le dispositif.

- 55 communes bénéficient du dispositif
- Un total de 57 heures et 626 appels

En présentiel (LSF) :

Mairie

11 fois , total de 1h10 d'échange

En 2024 (16 fois, un total de 2h26)

CCAS En 2024 (1 fois, pour 3 min)

Appels téléphoniques :

20 appels, tous en LSF, total de 2h07

En 2024 (17 appels, tous en LSF, total de 1h26)

LE PARCOURS DE SENSIBILISATION a été conçu par le CCAS de Villeneuve d'Ascq en 2003. C'est la Ville qui assure la gestion, **une convention** permet son prêt.

La mise en situation est un moyen de **prendre conscience des difficultés** rencontrées par les personnes en situation de handicap.

Lors de chaque opération de sensibilisation, **l'animation** est assurée par **des personnes concernées** par une déficience.

**LOGO DE LA VILLE SUR
LES FRISES PARTENAIRES**



SENSIBILISATION AUX HANDICAPS

Le parcours sensoriel

3 prêts en 2025

En 2024 (10 prêts)

En 2023 (9 prêts)

En 2022 (7 prêts)

à l'échelle régionale :

- administrations, entreprises, associations et établissements scolaires

Gestion :

Centre technique municipal

Secrétariat Direction de l'aménagement du
Territoire

Service accessibilité universelle d'usage et durable

SENSIBILISATION AUX HANDICAPS

Le parcours sensoriel

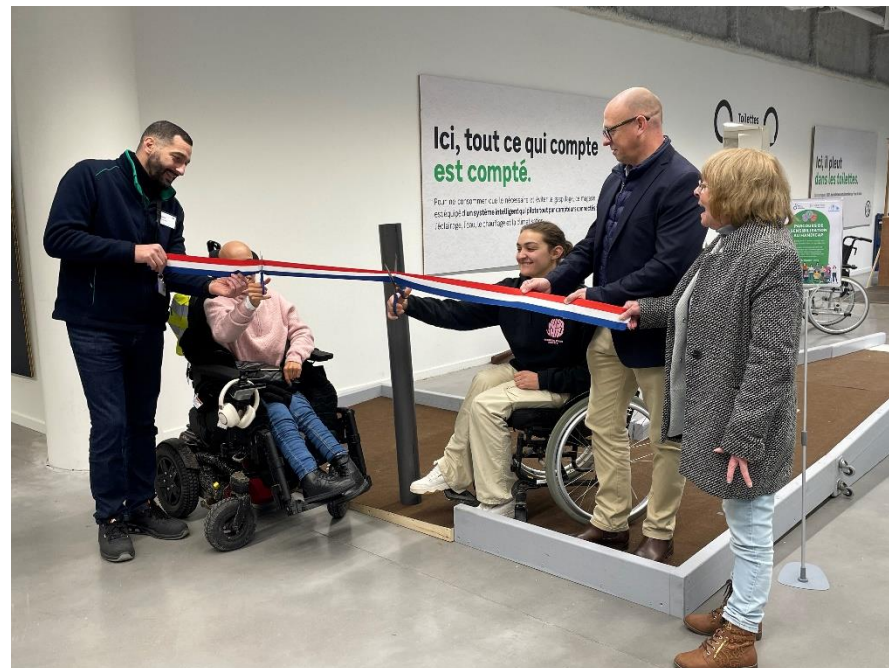


Rénovation et inauguration

Mécénat (Don de matériel et outillage)

Leroy Merlin et Wolcraft ont participé à la rénovation de cet outil pédagogique.

L'association APF- France handicap a collaboré à cette rénovation avec les agents municipaux.



La Petite enfance

La Ville accueille, au sein de ses crèches et jardin d'enfant, des enfants en situation de handicap avec une attention particulière quand le parent est lui-même en situation de handicap.

PETITE ENFANCE

Les équipes ont accueilli :

- **23 enfants en situation de handicap** (22 en 2024)
- **15 enfants avec un Projet d'Accueil Individualisé** (16 en 2024)

Pour permettre un accueil de qualité et bienveillant :

- Les équipes proposent des activités adaptées pour accompagner l'enfant dans son développement : psychomotricité, éveil sensoriel, langue des signes...
- **Des professionnels de santé interviennent dans les structures** (orthophoniste, kinésithérapeute, pédopsychiatre) **et un médecin référent santé inclusif intervient régulièrement.**
- **En 2025, le Sessad Camus a proposé une action de sensibilisation auprès des équipes des crèches afin de renforcer leurs connaissances à l'accueil et l'accompagnement de jeune enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme.**

En 2022	10 enfants
En 2023	22 enfants

Suivi :
Service Petite enfance

Des établissements spécialisés dans les écoles

Vivre au rythme de l'école, grâce à la mise à disposition de locaux municipaux et au partenariat entre **3 écoles** municipales et **3 établissements spécialisés** villeneuvois au cours de l'année scolaire 2024/2025.



SESSAD-SACS Camus
École Albert-Camus



I.E.M. Christian Dabbadie
École Louise-de-Bettignies



D.A.M.E. du Recueil
École René-Clair

Des conventions sont conclues entre la Ville et les établissements spécialisés.
Seul l'entretien des locaux est facturé lorsque les établissements ne s'en chargent pas eux-mêmes.
3 930 € en 2025, (3 400 € en 2024).

Suivi :

Direction des Affaires scolaires

Partenaires :

Éducation nationale et établissements spécialisés

L'ENCADREMENT

Les besoins sont évalués en fonction de la pathologie des enfants, en concertation avec l'enseignant référent de l'Education nationale et la famille.

INTERVENTION DES AESH EN PAUSE MERIDIENNE

L'application de la loi du 27 mai 2024 relative à la prise en charge par l'Etat de la rémunération des AESH durant le temps de pause méridienne n'a pas été effective en 2025. L'ensemble des accompagnants a continué d'être rémunéré par la Ville.

AESH (Accompagnant des élèves en situation de handicap)

Suivi :
Direction Affaires scolaires et Restauration

Pour la pause méridienne
49 écoles - 27 points de restauration
En 2025, plus de 300 encadrants dont 47 pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap et à besoins particuliers
En 2024/2025 - 42 encadrants individualisés ou mutualisés
En 2023/2024 - 41 encadrants individualisés ou mutualisés

2025
Coût annuel
pour la Ville :
271 000 €

23 restaurants scolaires concernés

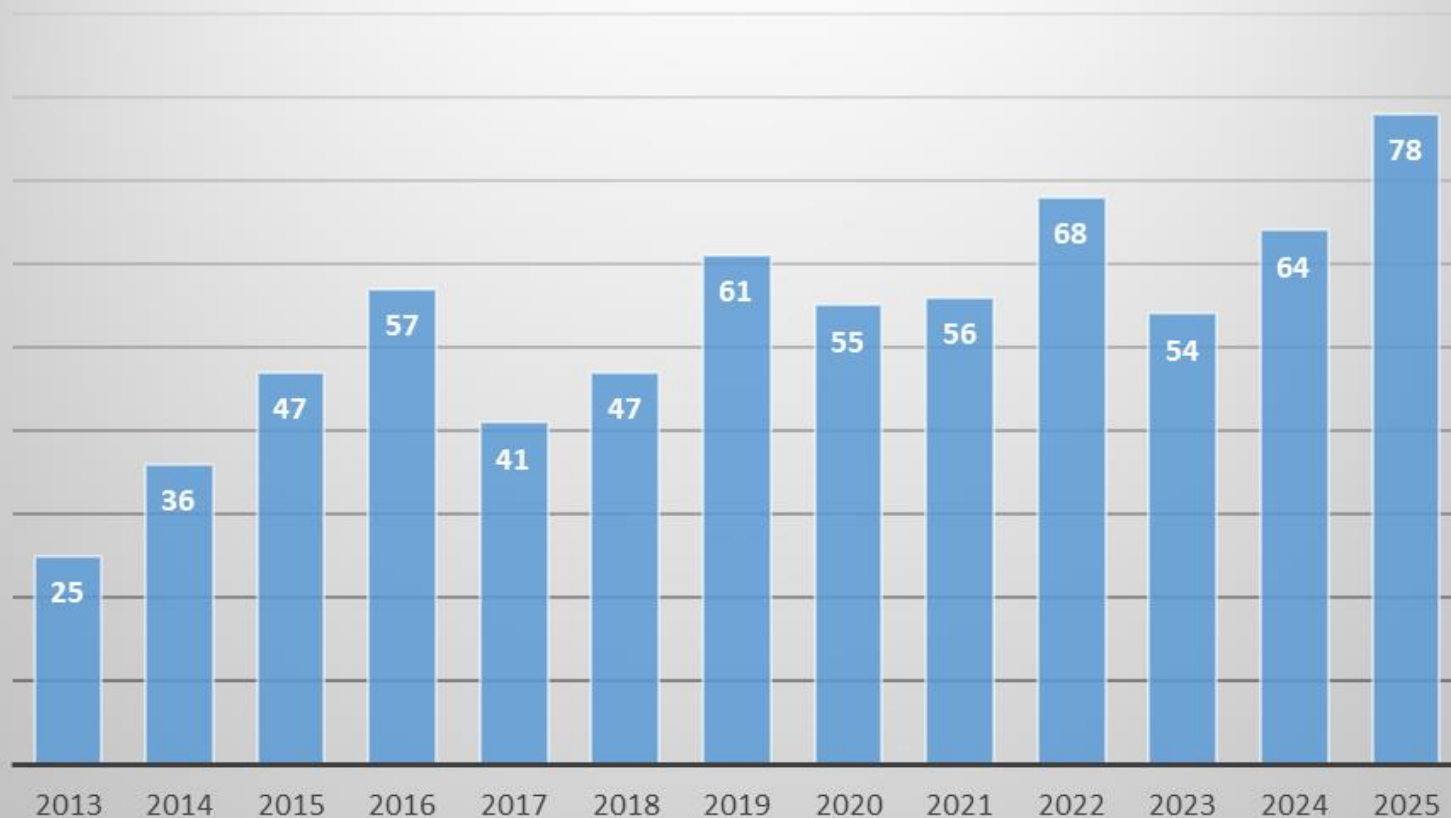
Baker élémentaire et maternelle
Bossuet élémentaire
Calmette maternelle
Camus élémentaire
Chopin élémentaire
Clair maternelle
Curie élémentaire
France élémentaire
Fort élémentaire et maternelle
Jaurès maternelle
La Fontaine élémentaire et maternelle
Toulouse-Lautrec maternelle

Mermoz élémentaire
Picasso élémentaire et maternelle
Prévert élémentaire
Rameau élémentaire
Saint-Exupéry maternelle
Taine élémentaire et maternelle
Thierry maternelle
Verhaeren élémentaire
Verlaine élémentaire et maternelle
Verne maternelle
Vian élémentaire et maternelle

Plus de 3 400
enfants prennent
leur repas
chaque jour

Enfants en situation de handicap et à besoins particuliers

Nombre d'enfants en situation de handicap et à besoins particuliers accueillis pendant la pause méridienne



Suivi :
Direction
Affaires
scolaires et
Restauration
Education
nationale

Le territoire villeneuvois compte **deux campus universitaires** :

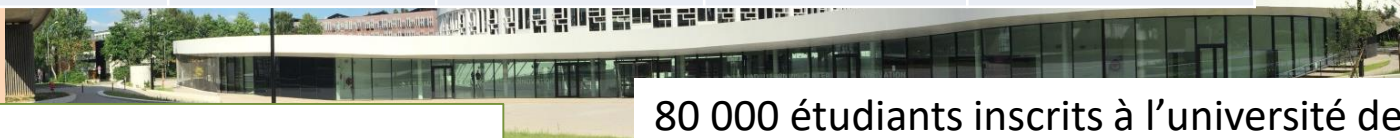
- Campus Sciences et Technologies, ST (Lille 1)
- Campus Sciences Humaines et Sociales, SHS (Lille3)

Évolution 7,72 %

SCOLARITÉ / ÉDUCATION Études universitaires

1 841 étudiants déclarés en situation de handicap accueillis durant l'année universitaire 2025-2026 à Villeneuve d'Ascq

	2021-2022	2022 -2023	2023 - 2024	2024-2025	2025-2026
Campus ST (Lille1)	390	420	503	638	665
Campus SHS (Lille3)	731	751	835	1 071	1 176



Suivi :
Relais Handicap
Bureau de la vie étudiante handicap, BVEH

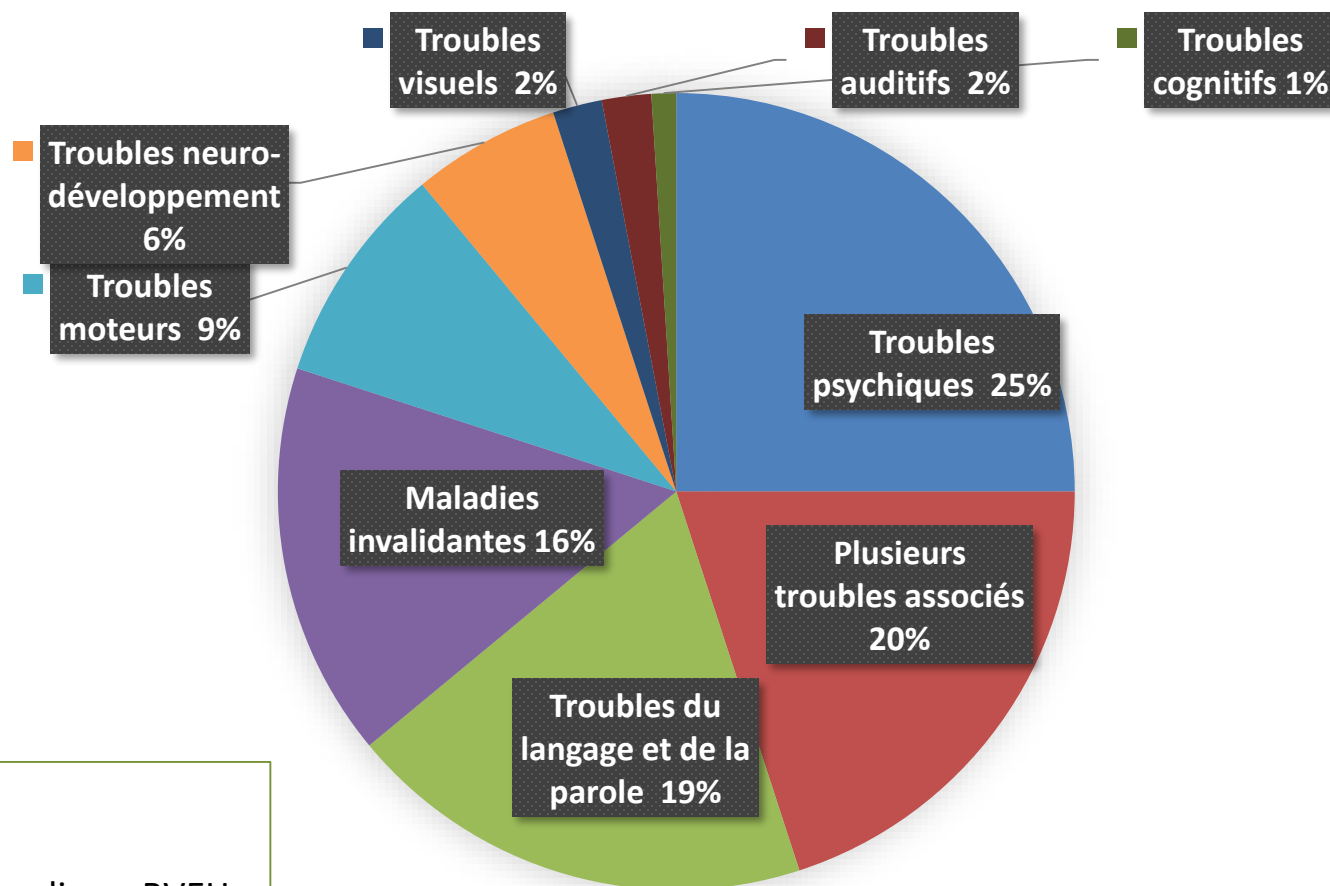
80 000 étudiants inscrits à l'université de Lille dont 3 011 étudiants en situation de handicap. (3,76 %)

Les droits des étudiants en situation de handicap :

- Des aménagements pédagogiques sur mesure .
- Des modalités d'études flexibles
- Des adaptations pour les examens .
- Une aide humaine, un preneur de note, l'interprétariat en Langue des Signes Française (LSF)

Suivi :
Relais Handicap
Bureau de la vie étudiante handicap, BVEH

SCOLARITÉ / ÉDUCATION Études universitaires





Pour la saison 24/25

158 sportifs en situation de handicap

50 clubs signataires

de l'engagement handi-accueillant villeneuvois

2 clubs handisport avec 34 licenciés en situation de handicap

4 clubs avec section para sport 77 licenciés en situation de handicap.

17 clubs - 41 licenciés en situation de handicap contre 26 licenciés la saison précédente.

LOISIRS / SPORTS



Suivi :
Clubs et OMS :
accompagnement et
sensibilisation



Avec une voix pour chaque équipe, cette méthode permet de savoir en toute circonstance dans quelles mains se trouve le ballon. De plus, en utilisant des repères concrets, tels que le nom de la tribune ou autre, l'immersion reste pleine et entière.

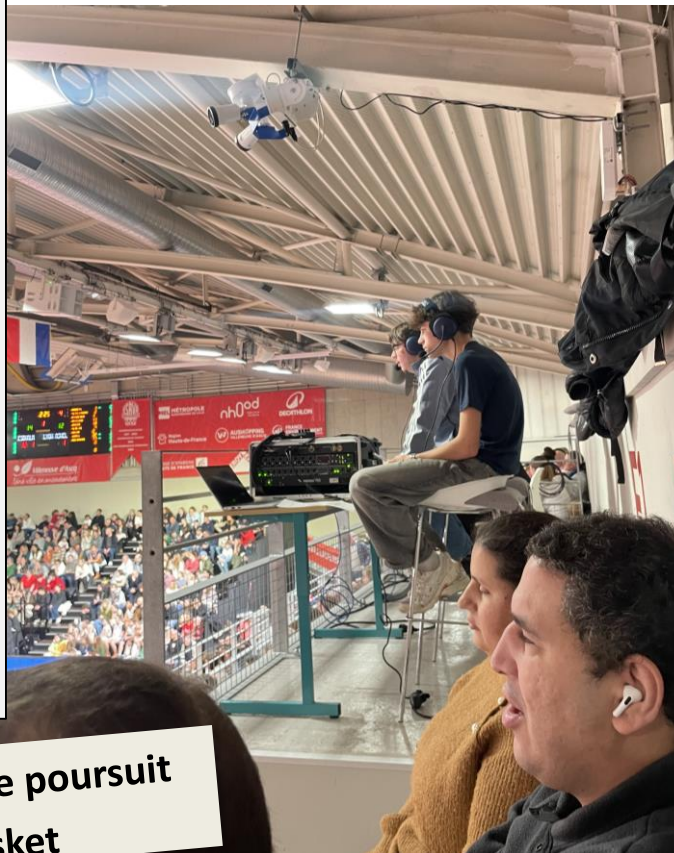
Enfin, l'apport d'informations complémentaires, par exemple sur des points de règlement, rend cette expérience universelle, permettant aux novices et aux passionnés, aux personnes en situation de handicap et valides, de vivre le même match.

Audiodescription : l'expérimentation se poursuit
Après le rugby, nous proposons du basket

Suivi : Service accessibilité universelle d'usage et durable
Université de Lille, le Stade Villeneuvois et l'ESBVA

LOISIRS / SPORTS

Audiodescription sportive inclusive



Journée Sportive inclusive : « CHALLENGE SPORT POUR TOUS »

- Nombre de participant : 489 dont 139 enfants en situation de handicap
- Nombre de Challenge : 4
- Nombre de Clubs : 13
- Nombre d'écoles : 10
- Nombre d'établissements : 9

Journée Découverte : « JEUDI PARA SPORT »

- Nombre de participant : 236 Personnes dont 175 en situation de handicap
- Nombre de Challenge : 4
- clubs participants : 11
- Nombre d'établissements : 18

Stage inclusif

Enfants de 6 à 12 ans en situation de handicap mental ou physique.

Clubs sportifs concernés : l'ACVA, Les Vikings, la Raquette et le VARS.

3 enfants sous l'encadrement de 2 enseignants APA, ont pu découvrir une activité sportive au sein des clubs et une matinée dans un centre sportif.

Formation « Club inclusif »

10 clubs ont suivi la formation « clubs inclusifs »

Le coût 6 000 € soutien de la fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Jeux Régionaux avenir handisport 2025

4 jeunes ont pu concourir à différentes épreuves pendant 3 jours.

DÉFI SPORT SANTÉ

3 clubs et 3 écoles pour 9 demi-journées.

Suivi :
Clubs et OMS :
accompagnement
et sensibilisation

SAMEDI PARA SPORT

Depuis novembre 2024

Des séances sont proposées le samedi matin à des enfants villeneuvois âgés de 6 à 12 ans en situation de handicap mental, psychique, physique ou sensoriel. Elles sont animées par des encadrants en Activité Physique Adaptée (APA). Lors de la première année, 10 enfants ont pu bénéficier d'une pratique sportive régulière à la salle du Blason : 6 enfants en situation de handicap mental et 4 enfants en situation de handicap physique ou sensoriel. Afin de leur permettre de découvrir différentes disciplines sportives, des séances d'initiation ont également été organisées en partenariat avec des clubs sportifs. Au cours de la saison 2024-2025, les enfants ont ainsi pu découvrir le flag, la natation et le tennis.

.... Les petits champions depuis septembre 2025

Suivi :

Clubs et OMS :
accompagnement
et sensibilisation

LOISIRS / SPORTS

DÉCOUVERTE

**2 COURS
2 ENCADRANTS DIPLÔMÉS
12 ENFANTS PAR GROUPE
6 ANS ET +**

**LES PETITS CHAMPIONS
DU SAMEDI**
Bouge ta différence

**TOUS LES
SAMEDIS MATIN
SALLE BLASON**
RUE DU BLASON À VILLENEUVE D'ASCQ

INITIATION AUX
DISCIPLINES SPORTIVES
PAR LES CLUBS SPORTIFS
VILLENEUVOIS

INCLUSION

**INITIATION OUVERTE À TOUS,
PETITS OU GRANDS BESOINS***

Fondation
Crédit Mutuel

Mairie de Villeneuve d'Ascq
Département de la Ville

quartiers 2030

Villeneuve d'Ascq
Une ville en mouvement

GMS
Généraliste Médical Sportif
VILLENEUVE D'ASCQ

RENSEIGNEMENTS/INSCRIPTION :
06 81 07 64 26 - HANDISPORTSANTÉ@OMSYDASCQ.FR

*FAMILLE DYS, ALD, MALADIES CHRONIQUES, TDAH, HANDICAP PHYSIQUE, SENSORIEL, MENTAL, PSYCHIQUE...

Dispositif d'aide mobile de mise à l'eau



NOUVEAU
EN
2025

La Ville soutient la pratique sportive.

Elle met à disposition de chaque association ou organisme ses équipements. Une convention signée entre les deux parties fixe les conditions d'utilisation.

LOISIRS / SPORTS

Mise à disposition de locaux

- **Les Vikings** en partenariat avec le Foyer les Lauriers handi flag : salle de la Taillerie.
- **DAME du Recueil** : Le boulodrome, sport co adapté et judo adapté, les salles Molière et Rameau.



- **Villeneuve d'Ascq foot fauteuil**
 - * foot fauteuil, salle J. Caillau
 - * tir, site sportif Fernand-Debruyne
 - * foot marchant, salle J. Caillau
 - * basket adapté, salle Molière
- **HBVA**, handi basket, salle Molière
- **Musculation et Haltérophilie**: Salle de musculation ESUM
- **ASVAM**, volley assis, salle de la Tamise
- **ACVA, Athlétisme** : Stade G. Lemaire et salle G. Martin
- **Sport de raquette** : Clubs La Raquette et FOS Tennis
- **St Jean Baptiste** : Gym salle P. Bourgain
- **Vars LM** : GR aux ESUM
- **St Sébastien** : Tir à l'arc salle et plaine Canteleu



LES ACCUEILS DE LOISIRS

La Ville accueille
les enfants en situation
de handicap depuis de
nombreuses années.
Un agent du service
Enfance prépare cet
accueil.

Service Enfance

LOISIRS / SPORTS Les accueils de loisirs

53 enfants en situation de handicap

68 accueillis en 2024

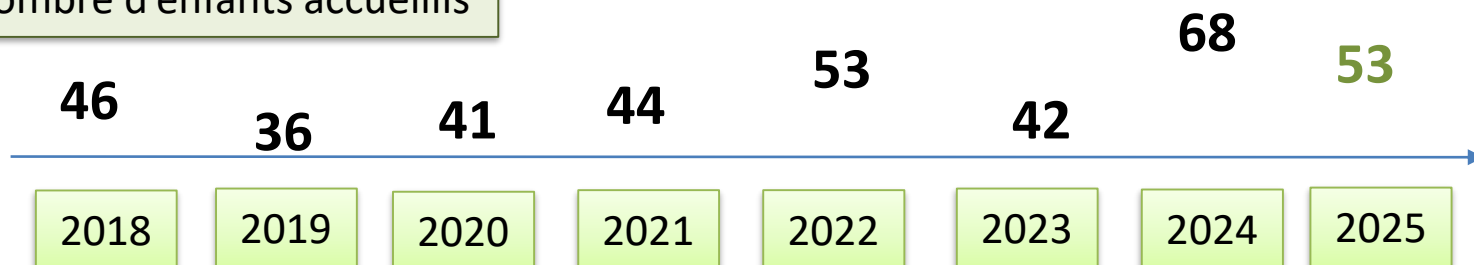
16 filles (12 en 2024) et 37 garçons (56 en 2024)
24 en maternelle et 29 en primaire

139 799 € (12 709 heures)

En 2024 (106 309 €) (En 2023 91 630 €)
(En 2022 – 54 740 €) (En 2020 – 53 760 €)

d'heures de vacation
pour l'accompagnement de ces enfants

Nombre d'enfants accueillis



Suivi :
Service Enfance

LOISIRS / SPORTS

Les accueils de loisirs

138 Projets d'Accueil Individualisé (En 2024, 170 PAI)

PAI non alimentaire (commun aux services enfance et affaires scolaires)

Les déficiences :

Troubles du Neuro Développement (TSA
Trouble du Spectre Autistique, TDA
Troubles de l'Attention avec ou sans
hyperactivité, TDI troubles du
développement intellectuel...)
Déficience mentale et motrice
Troubles du comportement

14 CAL sont concernés par un accueil

(17 cal en 2024)

(10 cal en 2023)

(14 cal en 2022)

Augustin Thierry, Boris Vian, Bossuet, Carrousel,
Charlie Chaplin, Jean Jaurès, Mermoz, Paul Fort, René
Clair, Tournesol, Valentin, Verlaine, Calmette, Mendès
France

Suivi :
Service Enfance

Partenariat avec l'IME Lelandais : Personnel éducatif
présent avec les enfants le mercredi et en juillet

ACCUEILS DE LOISIRS

Tous les jeunes en situation de handicap doivent être accueillis dans les crèches, écoles et centres de loisirs, au même titre que les autres enfants.

LOISIRS / SPORTS Centres de vacances Inclusion

Des enfants en situation de handicap inscrits aux séjours vacances

2025 – 14 enfants – 4 animateurs supplémentaires

2024 - 7 enfants

2023 – 4 enfants

2022 - 4 enfants – 1 animateur supplémentaire

2021 - 1 enfant

Les déficiences :
troubles de l'attention avec
ou sans hyperactivité TDAH



Suivi :
Service Enfance

LOISIRS / SPORTS

Les accueils de loisirs



Un accueil adapté au service enfance :

Une coordinatrice pour l'accueil des enfants en situation de handicap propose :

- Une rencontre équipe, famille, partenaires pour définir le projet d'accueil de l'enfant.
- Un lien permanent avec les équipes d'animation.
- L'acquisition d'outils éducatifs adaptés , jeux, livres...
- Le recrutement et le suivi d'animateurs vacataires pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap.

Suivi :
Service Enfance

La Ville soutient et propose des activités pour l'ensemble des aînés.

LOISIRS / SPORTS

Animations en direction des aînés

Le service des aînés propose des ateliers, des sorties en favorisant l'accessibilité pour tous avec 7 000 inscrits :

- **dont 63 personnes en situation de handicap** dont 25 personnes de la Ménie

13 personnes en situation de handicap inscrites **aux activités hebdomadaires** :

- 2 djembé, 6 équilibre, 1 chorale, 2 art plastique, 2 bourle

- **En 2025 sorties traditionnelles et voyages**

23 PMR + 10 accompagnateurs

EHPAD + Ménie 30 personnes et 13 accompagnateurs

1 905 participants dont 53 personnes à mobilité réduite et 23 accompagnateurs à toutes les sorties

- **En 2025 les mille et une guinguettes (x9)** de janvier à décembre

25 personnes en situation de handicap viennent à chacune des guinguettes

- **Conseil villeneuvois des aînés (CVDA)** : 1 membre est en situation de handicap

- **5 Centres d'Expression, de Rencontre et d'Animation (CERA)** sur le territoire qui accueillent 16 personnes en situation de handicap, dont 8 personnes d'AMA VITAE

Chez les bénévoles du jardin partagé, personne en situation de handicap 2 personnes



Suivi : Service des aînés

LOISIRS / SPORTS

Animations en direction des aînés

- **5 à 6 enfants de l'IEM Dabbadie** viennent une fois par mois le mercredi matin, dans le jardin partagé pour participer à des ateliers autour du jardinage. Leur professeur et encadrants sont présents et ils sont encadrés par notre intervenante de l'association la Passerelle et des jardiniers de France.
- **Les membres de L'Association de Bénévoles œuvrant aux Loisirs des Aînés Villeneuvois de l'atelier de lecture musicale** proposent une fois tous les deux mois de la lecture musicale pour 7 enfants de 7 à 12 ans polyhandicapés de l'IEM Dabbadie.



Les gilets vibrants



CULTURE
Ferme d'en Haut

- Proposition des 5 gilets vibrants pour le public lors des concerts musique actuelle et à disposition des établissements spécialisés
- Une zone d'accueil "repos "de 3 places, mise en place en salle de spectacle en priorité pour les porteurs de la Carte Mobilité Inclusion (CMI).



Suivi :
Service Culture
Service accessibilité universelle d'usage et durable

Panneau CARTEL en salle d'exposition :
les textes explicatifs des artistes sont proposés en
Facile à Lire et à Comprendre, (FALC).

Certaines expositions peuvent être appréhendées
de manière tactile, du bout des doigts afin
d'améliorer la compréhension.

Un carré potager de l'espace Carréo est accessible
avec un carré en hauteur, pour une personne à
mobilité réduite.

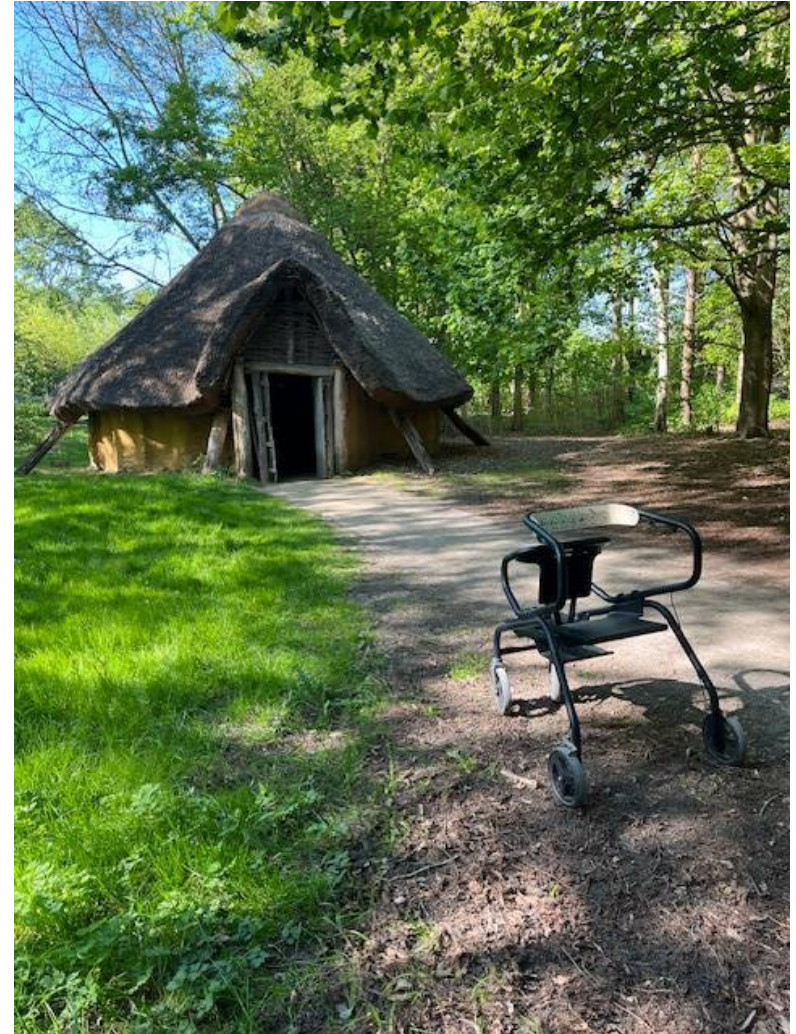


Les flâneuses Dispositif inclusif

En 2023, la Ville a fait l'acquisition de 5 flâneuses pour le Parc Asnapio.
Objectifs : Permettre de se reposer, transporter des affaires, assise haute et basse et non stigmatisant

En 2025, un ajustement :

Pour permettre aux 5 flâneuses une utilisation optimale, elles ne sont plus positionnées à l'entrée du parc mais à plusieurs endroits.
Cette nouvelle proposition de service est très appréciée, les flâneuses sont beaucoup plus utilisées.



Suivi :
Service Culture
Service accessibilité universelle d'usage et durable



Visite sensorielle de l'église Saint Pierre du Bourg, le touché, l'odorat, l'ouïe ont été mobilisés afin de découvrir un bâtiment avec les autres sens.



Dans le cadre des journées du patrimoine, les résidents du foyer la source ont emmené des citoyens à la découverte du patrimoine d'Ascq à travers les ruelles et les sentiers.



LES
PAPILLONS
Blancs
DE LILLE

Suivi :
Service Culture
Foyer la source

MEDIA'DOM

Un service de la médiathèque



PRÊT
À DOMICILE

GRATUIT

SUR RENDEZ-VOUS LE MARDI APRES-MIDI

CULTURE

Médiathèque Till l'Espiègle

Le service de prêt à domicile :

213 visites à domicile (91 tournées)

(200 visites en 2024)

3 182 prêts au total en prêt à domicile

(+556 par rapport à 2024)

50 personnes, ce chiffre reste stable au fil des années.

Fonds Lire autrement :

Collections DYS , accès à Bibliodyssée, collection

LSF, création d'un fonds FALC, lecteur Victor. En

2025 des nouvelles collections en jeunesse, livres grand caractères et livres braille.

TOTAL DU FONDS :

503 documents (463 en 2024) **et 1 272 prêts** (1 295 en 2024)

Suivi :
Service Culture

Si vous êtes dans l'incapacité physique
(même temporaire) de vous déplacer

Animation

Spectacle "Comme un poisson dans l'arbre" le 4 octobre dans le cadre de Biblis en folie - 30 personnes

Ce spectacle, relate avec sensibilité et humour, de manière documentée le parcours d'Alice qui souffre de dyslexie. Sa parole permet aux spectateurs-trices de ressentir et découvrir les difficultés liées à ce trouble et invite à prendre conscience que l'héroïne de cette histoire, malgré ce trouble invisible, n'est pas si différente des autres et possède bien des qualités. Traiter de la différence c'est affirmer que nous sommes tous et toutes différent.e.s et découvrir que ces différences sont sources de solidarité et de créativité.



Suivi :
Service Culture



CULTURE

Médiathèque Till l'Espiègle

Animation

Atelier Livre tactile, un atelier inclusif ouvert à tous avec la participation de 9 enfants dont l'un en situation de handicap.

Chaque enfant a réalisé son propre livre en tissu tactile inspiré de l'histoire qu'il aime. Des pages à explorer du bout des doigts.

Les parents ou accompagnants ont aidé les enfants, un moment de partage et de création en famille.



Suivi :
Médiathèque
Service accessibilité
universelle d'usage
et durable
Atelier ZUT
IME Lelandais

Participation de la médiathèque au jury du festival du livre inter établissements médico sociaux.

Développement des partenariats

Impro du chemin vert :

mise en musique d'albums, participation à des séances d'heure du conte

Foyer Les Lauriers :

accueils réguliers d'une quinzaine de jeunes : heure du conte, emprunt de documents

IEM Dabadie :

accueil de groupe tous les deux mois - heure du conte et emprunt de documents

SESSAD Marc Sautelet :

accueil sur place, lecture à voix haute, emprunts à l'espace pro de la médiathèque

APF France handicap Pôle enfance adulte :

une visite de la médiathèque + projet de formation lecture à voix haute

DAME du Recueil :

accueil en autonomie tous les deux mois (lecture sur place + emprunt de documents)

Sessad Camus

Visite de la médiathèque + accueils en autonomie

Suivi :
Service
Culture
Partenaires

AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

(Ad'AP)

C'est un engagement financier et calendaire, pour les travaux de mise en accessibilité des **établissements recevant du public (ERP)** et des **installations ouvertes au public (IOP)**.

HABITAT ET ERP INCLUSIFS

La démarche de l'Ad'AP

La Ville de Villeneuve d'Ascq a fait le choix d'articuler ses travaux selon 2 niveaux :

- Le premier concerne les petits travaux ou travaux diffus, interrupteurs, revêtement de sol, plomberie..., celui-ci est en voie d'achèvement.
- Et le second niveau, les grands travaux ou travaux patrimoniaux tels que l'isolation, la rénovation de toiture... C'est à cette occasion que la Ville réalise les grands aménagements d'accessibilité comme la création d'ascenseurs, de rampes PMR...

Prorogation

Mise en conformité du patrimoine municipal des ERP et IOP de mars 2025 à mars 2028 validé par la Préfecture.

- Les dérogations seront proposées en 2025, notamment pour les groupes scolaires Verhaeren et Verlaine qui ont validé dans le cadre de leurs conseils d'écoles ces dérogations.

Bilan de mise en conformité des ERP de mars 2016 à fin 2025 : 267 ERP Ad'AP initial

23 ERP annulés, démolitions, ventes - 9 %

Total 244 ERP

95 ERP terminés
(Accessibles à 100%)

97 ERP
(Accessibles à 1%)

14 ERP
(Conformités
entre 76 et 99%)

19 ERP
(Conformités
entre 51 et 75%)

12 ERP
(Conformités
entre 26 et
50 %)

7 ERP
(Conformités
entre 2 et 25%)

Suivi :
- Direction du
Patrimoine bâti
- Service
accessibilité
universelle
d'usage et
durable

Dépasser le volet normatif de l'accessibilité en proposant une approche liée à l'usage.

HABITAT ET ERP INCLUSIFS

NOUVEAU
EN
2025



Acoustique et alcôve prenant en compte les besoins des enfants autistiques

Dépasser le volet normatif de l'accessibilité en proposant une approche liée à l'usage.



HABITAT ET ERP INCLUSIFS



Vue de l'intérieur



Vue de l'extérieur



- Revêtement différent sur le trottoir devant l'entrée du bâtiment
- Une balise sonore au dessus de la porte d'entrée
- Rappel du sourire de Nadja (suite de petits ronds) en Vitrophanie, couleur différente (noir ou blanc) selon que l'on soit à l'intérieur ou à l'extérieur.

Dépasser le volet normatif de l'accessibilité en proposant une approche liée à l'usage.

HABITAT ET ERP INCLUSIFS

NOUVEAU
EN
2025



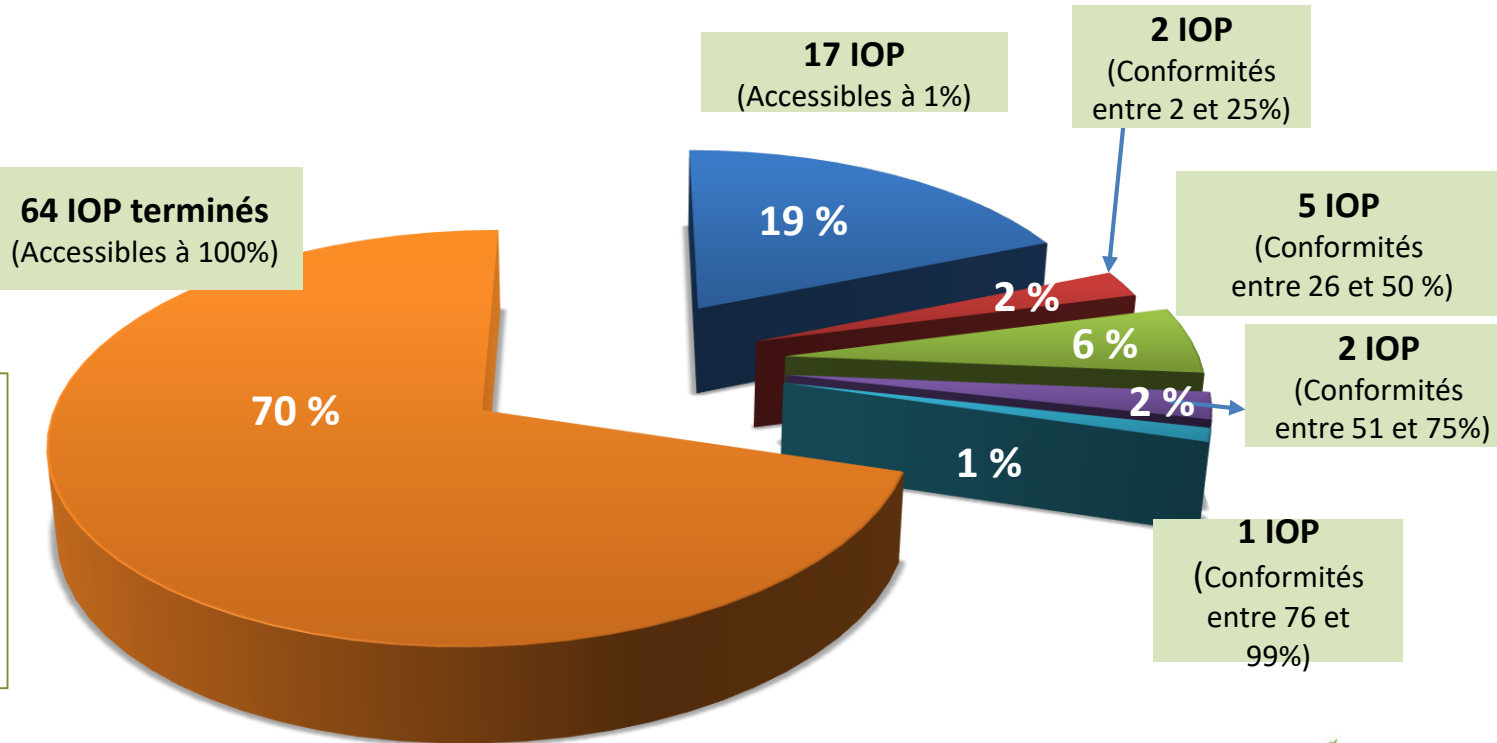
Continuité de la signalétique sonore sur la chaussée de l'hôtel de Ville entre la fontaine et la médiathèque Till l'Espiègle.

Suite à une demande associative, ajout d'une balise sonore à la maison des associations Nelson Mandela.

Bilan de mise en conformité des IOP
de mars 2016 à fin 2025 : 116 IOP Ad'AP initial

25 IOP annulés dont 15 jardins familiaux

Total 91 IOP



Suivi :

- VEEP
- Service accessibilité universelle d'usage et durable

Dépasser le volet normatif de l'accessibilité en proposant une approche liée à l'usage.

Expérimentation au cimetière du bourg

Usagers en situation de handicap qui ont testé une allée avec du gazon.



HABITAT ET ERP INCLUSIFS



L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT SOCIAL est conditionnée au dépôt préalable d'une demande de logement valide pour laquelle le demandeur a reçu un numéro unique d'enregistrement.

Pour les demandes de logements adaptés, les personnes en situation de handicap doivent être reconnues par la MDPH, et doivent compléter un feuillet listant les adaptations.



Suivi :
Guichet Logement

HABITAT ET ERP INCLUSIFS

La demande de logement

	Toutes demandes confondues	Logements adaptés (demandes avec reconnaissance MDPH)
Total des demandes toutes communes	31 299 29 136 (2024)	1 941 1 663 (2024)
Total des demandes Villeneuve d'Ascq souhaitée	5 791 5 676 (2024)	361 246 (2024)
Nombre d'attributions à Villeneuve d'Ascq	691 715 (2024)	56 50 (2024)

8,10 %
6,99 % (2024)

UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX (AT)

est obligatoire dès qu'un ERP (Établissement Recevant du Public) modifie son aménagement intérieur (revêtements, mobilier, cloisonnement...). L'AT doit être validée par les Commissions d'accessibilité et de sécurité.

Suivi :
Service foncier

HABITAT ET ERP INCLUSIFS

Instruction des demandes d'autorisation de travaux (AT)

Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP)
Cette demande vaut également demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)
pour un seul ERP sur une, deux ou trois années : Oui ☐ Non ☐
Articles L. 111-8 et D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation

Cadres 1 à 3 informations nécessaires à l'instruction de l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public

- En 2025 - 105 dossiers de demandes d'autorisation de travaux
- En 2024 - 112 dossiers de demandes d'autorisation de travaux (127 dossiers en 2023) (94 dossiers en 2022) (115 dossiers en 2021)

Vous êtes un particulier Madame ☐ Monsieur ☐
Nom : Prénom : Date de naissance :
Vous êtes une personne morale
Raison sociale et dénomination :
N° Siret :
Représentant de la personne morale : Madame ☐ Monsieur ☐
Nom : Prénom : Date de naissance à défaut de N° Siret :
2 - Coordonnées des ou du demandeur(s) Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre
Adresse Numéro : Voie :

LES VERBALISATIONS

Relatif au code de la route

VOIRIE

Les verbalisations pour infraction au stationnement

Verbalisations



	Places GIG/GIC	Passages piétons	Trottoirs	Aire piétonne
En 2025	609	33	1081	331
En 2024	437	33	2 010	990
En 2023	238	19	2 956	777
En 2022	153	15	2 785	756
En 2021	90	13	897	0

Suivi :
Police municipale

Prévention

La police municipale mène des actions de prévention afin de sensibiliser les Villeneuvois aux risques et aux comportements à suivre dans certaines situations



VOIRIE Prévention

Au total, 29 ateliers ont été dispensés dans les écoles au cours de l'année 2025, **dont 3 ateliers** théoriques et une mise en pratique sur la voie publique avec l'établissement Dabbadie.

Ces actions, menées en partenariat avec l'établissement, avaient pour objectif de sensibiliser les jeunes en situation de handicap aux règles de sécurité routière ainsi qu'à la prévention des atteintes aux personnes et aux biens.



Exemple :

Contacter la police municipale en restant en sécurité

Suivi :
Police municipale

HANDIPOLE :

- 234 Villeneuvois inscrits au service Handipole (8,66%)
Pour 2 700 personnes inscrites à l'échelle de la MEL
- 12 451 trajets au départ de Villeneuve d'Ascq
- 12 191 trajets à destination de Villeneuve d'Ascq
- 3 538 trajets intra Villeneuve d'Ascq



Abonnements coquelicot: 50 Villeneuvois

28 villeneuvois abonnés permanent coquelicot
(pour 338 dans la MEL au total).

22 Villeneuvois avec un profil abonnés mensuels coquelicot
(pour 211 dans la MEL au total).

ABONNEMENTS COQUELICOT

Mal-voyants
et non-voyants

TARIFS &
INFORMATIONS
ÉDITION AU 1^{ER} AOÛT 2025

Budget alloué aux secteurs protégés

Établissement et service d'accompagnement par le travail et entreprise adaptée.

En 2025 - 85 943€
pour l'entretien
des espaces verts

(en 2024, 16 862€)
(en 2023, 15 230€)

Dans le secteur des espaces verts :

- l'entretien des patios de la piscine Babylone, 5 233 €
- la fauche de plusieurs espaces verts sur des terrains communaux, 12 476 €
- **Entretien végétaux aux abords des Murs anti-bruit, 10 062 €**
- **Entretien des zones naturelles , 58 172 €**

Budget total 85 943 €

Suivi :
Service Espace verts

MOYENS GÉNÉRAUX

L'aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

L'aide est accordée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) aux personnes domiciliées à Villeneuve d'Ascq depuis au moins un an :

- pour l'acquisition de matériels ou d'équipements **nécessaires à l'autonomie** de la personne ;
- aux personnes **reconnues** en situation de handicap par la **MDPH** en **complément** d'autres co-financements (CPAM, PCH, mutuelle, caisses de retraite...) pour un montant **maximum de 1500 €** (350 € sans condition de ressources, 25 % de la dépense dans la limite maximum de 1150 € sous condition de ressources).

Année	Nombre de demandes	Montants accordés
2025	8	5 480 €
2024	8	7 292 €
2023	4	1 850 €

Budget du CCAS

15 dossiers d'aide sociale à l'hébergement pour les personnes en situation de handicap de – de 60 ans et 8 dossiers pour les + de 60 ans

Les partenaires

- CPAM (pour les prestations légales)
- Mutuelle
- Employeur
- Prestations compensation du handicap (MDPH)
- Anah (Agence nationale de l'habitat)
- Caisse de retraite
- Retraite complémentaire
- Assurance
- AGEFIPH ou FIPHP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)
- Comité d'entreprise.

Suivi : CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Les aides pour les personnes en situation de handicap de moins ou plus de 60 ans.

Restauration à domicile
Moins de 60 ans

Transport véhicule adapté

Aide à domicile

Suivi : CCAS

MOYENS GÉNÉRAUX

L'aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

2025	7
2024	17
2023	14

	Moins de 60 ans	Plus de 60 ans
2025	4	10
2024	4	12
2023	4	12

	Moins de 60 ans Bénéficiaire de l'AAH et (ACTP) Et/ou PCH aide humaine	Plus de 60 ans
2025	1	3
2024	4	5
2023	5	14

L'action sociale dans la fonction publique territoriale s'est calquée sur les prestations que verse l'Etat à ses agents.

Volontariste dans le domaine du handicap, l'APCVA a ajouté à son volet social une aide pour les enfants en situation de handicap de ses adhérents.



MOYENS GÉNÉRAUX

Amicale du personnel communal

Prestations de l'APCVA* perçues par les agents dont les enfants présentent une situation de handicap reconnue par la MDPH

Montant différent selon l'âge des enfants.

Prestations de l'APCVA

	Taux d'invalidité	Nombre d'amicalistes	Prestations "APCVA"*
En 2025	80%	5	5 942,08
2024	80 %	4	5 087 €
2023	80 %	6	6 497€

Suivi :
APCVA

*APCVA = Amicale du personnel communal de Villeneuve d'Ascq

CNAS – Conditions

- Si l'enfant a un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80%, la prestation s'élève à 600€.
- Pas de condition d'âge à partir 80% de taux d'incapacité dès lors que l'enfant est à charge du bénéficiaire.
- Si le taux d'incapacité est compris entre 50% et 79%, la prestation s'élève à 230€ jusqu'aux 25 ans de l'enfant dans l'année civile



MOYENS GÉNÉRAUX Personnel communal

Prestations du CNAS* perçues par les agents dont les enfants présentent une situation de handicap reconnue par la MDPH.

Prestations du CNAS

	Taux d'invalidité	Nombre d'amicalistes	Prestation CNAS*
En 2025	<i>De 50 à + de 80%</i>	44	19 331 €
2024	<i>De 50 à + de 80%</i>	43	18 590 €
2023	<i>De 50 à + de 80%</i>	46	15 210 €

Suivi :
APCVA
Partenaire :
CNAS

* CNAS = Conseil national d'action sociale des collectivités territoriales

SUBVENTION MUNICIPALE

La Ville soutient, dans le cadre de sa politique handicap les actions favorisant l'autonomie, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Pour 5 associations :

- Association HANDIFAC
- APF – France handicap
- Association CANOPPÉE
- Association Force T Villeneuve
- Association Surdi 59

Suivi :

Élu(e) en charge du handicap

Service accessibilité universelle d'usage et durable

MOYENS GÉNÉRAUX

Subventions aux associations œuvrant dans le domaine du handicap

SERVICE REFERENT :



En 2025 : 10 970 €
(10 440 € en 2024)

Présentation de votre association

Identification de votre association

Nom de votre association * :

..... (le cas échéant) *

Renseignements d'ordre administratif et juridique

Immatriculation en Préfecture : le à

Publication au Journal Officiel :

SIRET :

APE ou NAF :

Correspondance, si différente du siège :

..... Commune :

ATTENTION : DOSSIER A RENVoyer EN 2 EXEMPLAIRES

MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ -

Service Vie Associative Démocratie Participative

BP 80089 PLACE SALVADOR ALLENDE

59652 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

Les renseignements portés sur cette fiche sont certifiés exacts. Toutes modifications concernant la composition de l'association ou son budget seront signalées à la Ville de Villeneuve d'Ascq.

Fait à Le

Nom et signature du président :

1/10

Les règles de jeux sont adaptées par le personnel en fonction des capacités de chaque joueur. Des jeux inclusifs sont proposés dans les manifestations (nuit du jeu et fête mondiale du jeu)

Des créneaux horaires dans les ludothèques

DAME du Recueil

1 structure non villeneuvoise

Suivi :
Service Petite enfance



Depuis 2022, La Ville de Villeneuve d'Ascq est membre :

- du Groupe Technique des Référents accessibilité des Villes inclusives (**GT-Ravi**)
- De la commission solidarité de France urbaine.

Le **Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)** est un établissement à caractère administratif placé sous la tutelle conjointe du ministre de la Transition écologique et solidaire, et du ministre de la Cohésion des territoires.

ÉCHANGES ET PARTENARIATS

Partenariat



France Urbaine, participation à un questionnaire et échanges de pratiques

Accessibilité numérique – Membre du réseau



Suivi:
Service accessibilité universelle d'usage et durable

LYON les 12 et 13 juin 2025, l'accessibilité des cheminements lors des chantiers sur l'espace public. Les collectivités contributrices sont : Grenoble Alpes Métropole, Aix-Marseille Provence Métropole, Métropole Européenne de Lille, Métropole de Lyon, Nantes Métropole, Grand Besançon Métropole et villes de Besançon, Angers, Courbevoie, Paris, Saint-Nazaire et **Villeneuve d'Ascq**.

FIPHFP*

Le FIPHFP finance, selon les situations, des aides techniques et humaines. Elles permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Fait marquant :

pour la période 2022-2028 **Nouveau partenariat avec le FIPHFP**

Une psychologue du travail dans l'équipe santé travail de la collectivité

Action de maintien dans l'emploi :

32 aménagements de poste pris en charge FIPHFP

(2024 – 37 aménagements de poste)

4 agents accompagnés par la plateforme Emploi accompagné

Actions d'insertion :

1 personne en contrat parcours emploi compétences en école.

4 apprentis en situation de handicap dans les domaines du secrétariat, de l'entretien et restauration, et l'accompagnement éducatif en petite enfance.

* **FIPHFP** = Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Suivi :

Direction des Ressources humaines

Loi du 11 février 2005

Entrée en vigueur en janvier 2006, elle rend obligatoire l'emploi de personnes reconnues handicapées et impose un taux de 6 % de l'effectif total rémunéré.

L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

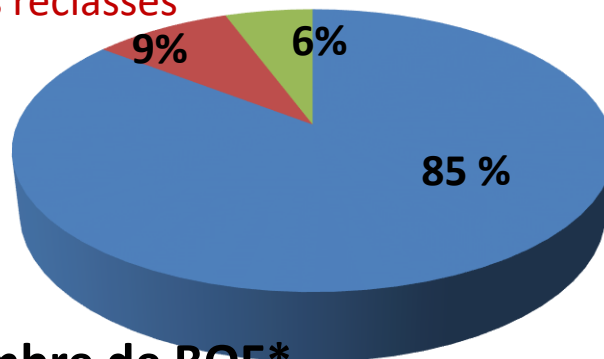
VILLE

	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2025
Effectif total rémunéré au 1 ^{er} janvier	1 273	1 302	1 237	1 330	1 202	1 266	1 236
Nombre de BOE* présents en début d'année	134	133	133	136	126	125	124
	10,57 %	10,22%	9,8%	10,23%	10,48%	9,87%	10,03%

- * **BOE** = Bénéficiaire de l'obligation d'emploi
- * **RQTH** = Reconnaissance en qualité de travailleur handicapé
- * **Les autres catégories** =
accident de travail,
maladie professionnelle,
carte d'invalidité...

Suivi :
Direction des Ressources humaines

Agents reclassés
Autres catégories*



RQTH*

(2025) Nombre de BOE*

L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

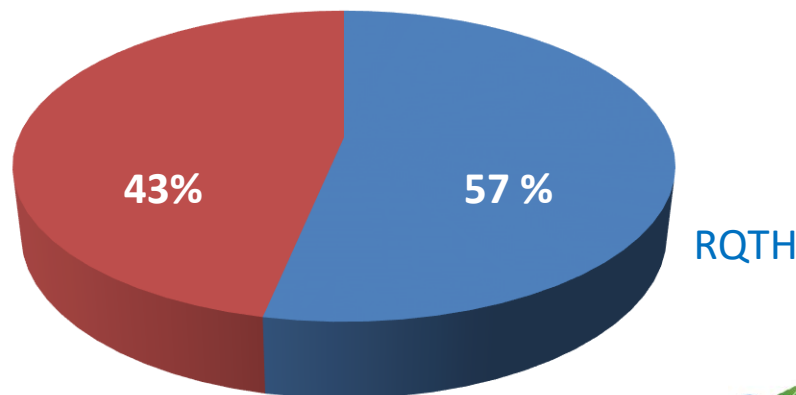
En 2025, le taux d'emploi légal des trois fonctions publiques : 6,36 % (2024 – 5,93 %)

- Fonction publique territoriale : 7,68 %
- Fonction publique hospitalière : 6,26 %.
- Fonction publique d'Etat : 5,28 %

CCAS

	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2025
Effectif total rémunéré au 1 ^{er} janvier	154	154	156	157	152	144	148
Nombre de BOE présents en début d'année	14	11	11	13	12	12	14
	8,43 %	7,14%	7,05 %	8,28%	7,89%	8,33%	9,46 %

Agents reclassés



Suivi :
Direction des Ressources humaines

Direction général des services
Service accessibilité universelle d'usage et durable
Tél : 03 20 43 50 50
Email : accessibilite@villeneuve-dascq.fr